



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-20

Séance du 09 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice : 15	
Présents : 12	
Absent(s) : 3	
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour : 13	
Contre : 0	
Abstentions : 1	

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET, Maryvonne QUEMION, formant la majorité des membres présents.

Absents excusés : Dominique CAPRON (pouvoir Jean-Pierre BANCTEL)
Didier SANSON (pouvoir Nadège FRANCOIS)
Caroline TOUTAIN

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Jean-Pierre BANCTEL

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

Date de convocation
26/09/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217602507-20251009-2025-20-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/11/2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux à la salle des fêtes, bâtiment construit dans les années 1970.

Les travaux consisteront à une rénovation des travaux de menuiseries (portes d'accueil du public et fenêtres pour l'isolation), la pose d'un parquet flottant (sol actuellement dégradé) et des travaux d'électricité (nouveau système de chauffage et pose de luminaires LED) afin de favoriser les économies d'énergie.

Il sera également prévu le remplacement des chaises et tables existantes très anciennes par de nouvelles compatibles avec le nouveau sol.

Une demande de subvention sera sollicitée auprès du Département à hauteur de 30 %.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2025, soit un montant estimé à 60 000.00 € TTC

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO

